

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18173371

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

22 NOV. 2018

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0433 160 032**

Dénomination

(en entier) : **TBC**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE PRIVE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **RUE DE BEAURIEUX, 58 Boîte C/D à 1490 COURT-SAINT-ETIENNE**

Objet de l'acte : NOMINATION D'UN CO-GERANT

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2018

I. COMPOSITION DU BUREAU

A 10h00, Monsieur Benjamin LEMAIRE , préside la réunion.

II. COMPOSITION DE LA REUNION

Le président déclare que les parts sociales sont entièrement représentées et que par conséquent la réunion peut valablement se dérouler.

III. ORDRE DU JOUR

Le président énonce l'ordre du jour :

- a) Nomination d'un co-gérant ;
- b) Désignation d'un mandataire spécial aux fins d'effectuer les formalités.

IV. DELIBERATIONS ET DECISIONS

Après délibérations, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les décisions suivantes ;

a) A dater du 1er décembre 2018, nomination d'un co-gérant ; la société privée à responsabilité limitée LB CONSTRUCTION identifiée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et de l'administration TVA sous le numéro BE 0889.971.832 ayant son siège social Clos des Mouettes 2 à 1341 Céroux-mousty, représentée par son gérant Monsieur Benjamin LEMAIRE. La rémunération du mandat fait l'objet d'une convention.

b) L'Assemblée décide de mandater, avec pouvoir de délégation, la Soc.Civ.SPRL ANTICIPER (BCE 0864.712.537), ayant son siège social Rue de la Paroche, 6 – 1450 Chastre, représentée par son gérant, Monsieur Thomas DRAGUET afin d'effectuer les formalités nécessaires au Moniteur belge, relatives aux décisions prises par la présente Assemblée.

V. CLÔTURE DE LA REUNION

La réunion s'achève à 10h30 après la lecture et approbation des décisions.

Benjamin LEMAIRE
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/12/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).